

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIX

LEVIS, DECEMBRE 1943

No 12

LA PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PRO-
VISOIRE DE LA RIVIÈRE-ROUGE,
8 DÉCEMBRE 1869

Dans leur livraison d'avril 1905, les *Cloches de Saint-Boniface* publiaient un compte-rendu des funérailles de Mgr Joseph-Noël Ritchot (1). Le narrateur qui prétendait rapporter la substance de l'oraison funèbre, prononcée par Mgr Langevin, écrivait: "Mgr Ritchot n'a pas provoqué le mouvement de 1869, mais il a exercé une heureuse influence sur les chefs du mouvement, influence qui n'a pas consisté dans le sacrifice du faible, mais qui a visé au contraire à lui donner une juste protection, en lui assurant la reconnaissance de droits légitimes. Cette influence sacerdotale n'a été employée qu'à apaiser les esprits et à les maintenir dans les limites de l'ordre (2)".

Le début de cette phrase: "Mgr Ritchot n'a pas provoqué le mouvement de 1869" excita l'ire de l'abbé Georges Dugas (3), qui était alors retiré à Sainte-Anne-des-Plaines.

(1) Né à L'Assomption en 1825, ordonné prêtre à l'âge de 30 ans, M. Ritchot partit en 1862 pour les missions de la Rivière-Rouge. Curé-fondateur de la paroisse de Qu'Appelle, dans la Saskatchewan, plus tard curé de Saint-Norbert (Manitoba), où il mourut, le 16 mars 1905. Cf Allaire, *Clergé canadien-français*, I, 474.

(2) Les *Cloches de Saint-Boniface*, 1905, p. 80.

(3) Né à Saint-Jacques-de-l'Achigan en 1833, prêtre en 1862, l'abbé Georges Dugas était nommé directeur du séminaire de Saint-Boniface, en 1866. En 1888, il se retira à Sainte-Anne-des-Plaines. Il est mort à Saint-Lin en 1928. Auteur d'une monographie de Sainte-Anne-des-Plaines et de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'Ouest canadien.

Et il écrivit à son ami, le R. P. Joseph Grenier : "J'ai lu les *Cloches de Saint-Boniface*. Dans la notice biographique de Mgr Ritchot il est dit qu'il n'a nullement engagé les métis à protester contre le Gouvernement Canadien. Ceci est faux, entièrement faux. Il vaudrait mieux ne rien dire du rôle de M. Ritchot dans le soulèvement des Métis que de donner à entendre qu'il n'a fait que calmer les choses et donner de sages conseils. En réalité, il a été l'âme de ce mouvement. C'est lui qui l'a fait partir et sans lui le mouvement n'aurait pas eu lieu. Lui seul et moi avons trempé là-dedans. La proclamation de Riel a été écrite dans ma chambre. Riel n'y était pas, je puis l'affirmer sous serment. Le 6 décembre au soir, je me suis enfermé dans ma chambre avec Mr Ritchot, et, à nous deux, nous avons bâclé la proclamation; à 11 heures du soir le document était terminé et il a été imprimé durant la nuit. Riel n'y a pas mis un traître de mot. Il fallait des notions de théologie et de droit naturel qu'il ne possédait pas. C'est Mr Ritchot et moi qui avons non seulement dirigé, mais poussé à cette résistance au gouvernement canadien. Ceci est la vérité vraie. Je ne l'ai pas déclaré dans mon livre (4), parce que toute vérité n'est pas bonne à dire. Je vous le déclare à vous (5)".

Écrivant trente-cinq ans après les événements, M. l'abbé Georges Dugas a-t-il exagéré l'importance du rôle qu'il a tenu avec Mgr Ritchot dans le mouvement de 1869? La chose est possible. Il serait plus difficile, croyons-nous, de ne pas accepter sa parole quand il affirme avoir rédigé seul avec Mgr Ritchot la proclamation du 8 décembre.

Texte de la Proclamation

Proclamation du Peuple de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest, 8 décembre 1869, fête de l'Immaculée Conception de la très Sainte Vierge.

(4) Histoire véridique des faits qui ont préparé le *Mouvement des Métis* à la Rivière-Rouge, en 1869, par l'abbé G. Dugas, prêtre, témoin oculaire. Montréal, Beauchemin, 1905.

(5) Archives de l'Immaculée-Conception, Correspondance, n° 2570. Abbé Georges Dugas au R. P. Joseph Grenier, S.J., 15 avril 1905.

Comme il est admis par tous les hommes, en principe fondamental, que l'autorité publique a droit au respect et à l'obéissance de ses sujets, il est pareillement admis qu'un peuple qui se trouve sans gouvernement est libre d'adopter une forme de gouvernement de préférence à une autre, et de refuser son allégeance à celle qu'on lui impose contre sa volonté.

C'est d'après ces principes que le peuple de la Rivière Rouge a donné son obéissance et son respect à la forme de gouvernement que les circonstances qui ont entouré son enfance l'ont obligé d'accepter.

Une compagnie d'aventuriers, connus sous le nom de Compagnie de la Baie d'Hudson, ayant été revêtue de certains pouvoirs par sa Majesté Charles II, roi d'Angleterre, vint s'établir dans la Terre de Rupert, au Territoire du Nord-Ouest, dans un but purement mercantile. Cette compagnie avait besoin pour son existence d'une certaine constitution, mais comme il ne s'agissait pour elle que de commerce, cette constitution fut formulée pour répondre au but qu'elle poursuivait.

Cependant, vu qu'à cette époque il n'y avait au Nord-Ouest aucun gouvernement pour veiller aux intérêts des peuples qui habitaient ces contrées, il devint nécessaire de recourir aux officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour régler les affaires judiciaires (sic). Ainsi prit naissance cette espèce de gouvernement, qui fut modifié par les circonstances et qui a régi le pays jusqu'à aujourd'hui.

Mais vu que le gouvernement ainsi accepté était loin de répondre aux besoins du peuple, qui, avec le temps, avait augmenté en nombre, et vu que le pays a développé son commerce au point de prendre place parmi les colonies; vu que, d'un autre côté, ce peuple, d'après les principes énoncés plus haut, a toujours généreusement soutenu le dit gouvernement, en lui donnant une fidèle allégeance, et que, contrairement au droit des nations, en mars 1869, il a transmis au Canada, tous les droits qu'il a et prétend avoir sur ce pays, par

un contrat dans lequel le peuple de la Rivière-Rouge est regardé comme ne méritant pas d'être consulté; vu encore qu'il est généralement admis qu'un peuple est libre d'adopter la forme de gouvernement qui correspond le mieux à ses besoins, dès que le pouvoir auquel il était soumis l'abandonne ou veut le livrer, malgré lui, à un pouvoir étranger auquel il n'a pas droit de le livrer.

Sachez maintenant que Nous, les représentants du peuple, assemblés en conseil au Fort Garry, le 24 novembre 1869, après avoir invoqué le Dieu des nations, et appuyés sur les principes fondamentaux ci-dessus énoncés, déclarons solennellement au nom de nos constituants et en notre nom, devant Dieu et devant les hommes, qu'à partir du jour où le gouvernement que nous avons toujours respecté nous a abandonnés, en transmettant à un gouvernement étranger l'autorité sacrée qui lui avait été confiée par le peuple de la Rivière-Rouge et de la Terre de Rupert, (ce peuple) devint libre de toute allégeance au dit gouvernement.

2.—Qu'il refuse de reconnaître l'autorité du Canada, qui prétend avoir droit de nous l'imposer, contrairement à nos intérêts de sujets britanniques plus que sujets du gouvernement auquel la nécessité nous avait soumis jusqu'à ce jour.

3.—Qu'en envoyant, le 1er novembre dernier, une expédition militaire pour chasser de notre territoire William MacDougall et ses compagnons, venus au nom du Canada, pour nous gouverner sans aucune notification préalable, nous avons agi conformément au droit sacré qui commande à tout citoyen de s'opposer énergiquement à l'envahissement de son pays.

4.—Que nous continuerons à nous opposer de toutes nos forces à l'établissement de l'autorité du Canada dans notre pays, sous la forme énoncée. Dans le cas de persistance de la part du Canada à poursuivre son odieuse politique, de nous soumettre par les armes, nous protestons de nouveau contre cette honteuse démarche, et nous déclarons le gou-

vernement canadien responsable, devant Dieu et devant les hommes, des maux innombrables que causera son injustifiable entreprise.

Que désormais donc, il soit connu du monde en général et du gouvernement canadien en particulier ; que, de même que par le passé, nous avons défendu notre pays dans plusieurs combats contre les tribus indiennes, nos voisines (avec lesquelles nous sommes amis actuellement), nous sommes fermement déterminés, à l'avenir, de repousser toute invasion étrangère de quelque part qu'elle vienne.

De plus, nous déclarons et proclamons au nom du peuple de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest, que le 24 novembre 1869, date mentionnée plus haut, nous avons établi un gouvernement provisoire et que nous le tenons pour la seule autorité légale existante maintenant dans la Terre de Rupert et dans le Nord-Ouest, et que le peuple lui doit respect et obéissance.

Qu'en attendant, nous sommes toujours prêts à entrer en négociation avec le gouvernement canadien, pour tout ce qui pourrait être favorable à la prospérité de ce peuple.

Pour soutenir ces déclarations, nous nous appuyons sur la divine Providence et nous nous engageons nous-mêmes par serment, sur notre vie, nos biens et notre honneur. Donné au Fort Garry, le 8 décembre, dans l'année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-soixante-neuf.

JOHN BRUCE, Président.

Louis Riel, Secrétaire (6)

De la lettre de l'abbé Dugas au P. Grenier, on pourrait conclure que la proclamation a été imprimée dans la

(6) Texte de Dugas, dans *Histoire véridique*. . . pp. 120-125.

nuit du 6 au 7 décembre. Dans son *Histoire véridique*... l'abbé Dugas écrit: "Le matin du huit décembre, cette proclamation, imprimée durant la nuit précédente, était affichée dans Winnipeg (7)." Cette version nous paraît plus vraisemblable. Ainsi, Bruce et Riel ont pu pendant la journée du 7 étudier et faire leur un document qu'ils allaient signer.

L'abbé Dugas, qui ne savait pas que sa lettre au P. Grenier serait publiée un jour, a ainsi appréciée cette proclamation, qui est en grande partie, son oeuvre: "La forme classique énergique et solennelle de ce document fit comprendre que Riel n'était pas un simple chef illettré d'une bande de chasseurs. Quelques mois plus tard, l'*Univers de Paris*, journal de Veillot, parlait très élogieusement de cette proclamation, la trouvant parfaitement motivée et appuyée sur le droit des nations (8)."

LÉON POULIOT, S. J.

OÙ DEVAIT NAÎTRE LE PARC SOHMER

Avant la démolition des fortifications qui encerclaient le vieux Montréal, la ville finissait à l'est, au monticule assez élevé sur lequel se trouvait un semblant de citadelle.

Ceux qui voulaient sortir de la ville de ce côté-là devaient suivre la rue Saint-Paul jusqu'à la porte Saint-Martin, ou porte du chemin de Québec, d'où le nom de faubourg Québec, que porta cette localité pendant longtemps.

Hors de la dite porte, on était en pleine campagne et sur un coteau qui commandait une vue d'ensemble sur le fleuve et la campagne environnante.

(7) *Histoire véridique*. . . 125.

(8) *Ibid*, pp. 125-126.

En autant que nous le pouvons assurer, l'emplacement dont nous voulons parler en cet article, faisait partie d'une terre située non loin de la ville et qui fut concédée le 26 mai 1672 par les seigneurs à l'ancien soldat-boulangier, André Charly dit Saint-Ange. Pour cette terre il ne fut exigé du concessionnaire, qu'un liard par arpent, en *considération de ses bons et agréables services*.

Cette concession qui mesurait 60 arpents fut traversée, un jour, par le chemin très fréquenté qui communiquait avec les paroisses à l'est de l'île. Au XVIII^e siècle, le bien-fonds fut morcelé et il serait difficile de faire la nomenclature de tous ses propriétaires successifs.

Le colon d'élite, Charly dit Saint-Ange, devint un bourgeois considéré et ses descendants, heureux en affaires, firent alliance avec des familles nobles, car, déjà à cette époque, il se disait: "qu'importe la roture quand il y a dorure".

Partie de la terre Charly porta au dix-huitième siècle, le nom joli de *Verger Saint-Ange*, parce qu'elle était couverte d'arbres fruitiers.

On ne s'explique pas pourquoi, vers 1770, le carré le plus intéressant de cette terre appartenait à un Francis Wade, *marchand de Philadelphie*. Il y avait là, maison et dépendances.

En 1777, l'Américain fait vendre l'immeuble par son procureur, John Burke, le premier notaire anglais de Montréal (1), à l'honorable Edward Southouse, "Juge de Sa Majesté". Deux ans, plus tard, le magistrat acquit de François-Marie de Couagne, un emplacement contigu.

Le sieur Southouse n'ayant pu obtenir des autorités d'alors, toutes les faveurs qu'il convoitait, retourna en Angleterre en 1789 (2).

(1) B. R. H., 1922, p. 237, art. E.-Z. M.

(2) P.-G. Roy — Les juges de la province et notes de F.-J. Audet.

Après être passé à un autre anglais, l'immeuble fut acquis le 18 octobre 1796 par l'honorable juge P.-L. Panet, qui recevait souvent le vieil artiste W^m. Von Moll Berczy. Ce fut ainsi que le jeune Berczy, en accompagnant son père, eut l'occasion de s'éprendre de la brillante Louise-Amélie Panet dont il devait faire sa compagne (3).

En 1810, le bel immeuble devint la propriété du juge James Reid qui la laissa à sa femme puis à son gendre Hugh Taylor. Notons qu'en 1824 l'emplacement voisin avait été acquis par John Molson et que l'on disait que les demeures Molson et Reid entourées de jardins comptaient parmi les maisons luxueuses de Montréal.

Un jour, Hugh Taylor alla demeurer en Angleterre et il loua sa maison aux dirigeants d'un hospice pour dames, ensuite à l'honorable Rodolphe Laflamme, avocat de grand renom ancien ministre de la Justice du Canada, qui l'habita de 1883 à 1887.

* * *

L'extraordinaire succès qu'obtenait au jardin Viger les concerts donnés par le corps de musique que dirigeait Ernest Lavigne donna sans doute à celui-ci comme à son pratique associé Lajoie, l'idée de trouver un endroit, à Montréal, où, pendant la saison estivale, des concerts quotidiens pourraient être offerts au public. L'idée fut étudiée sur tous ses aspects et, après tergiversations, on résolut de risquer la location de l'immeuble historique, angle des rues Notre-Dame et Panet. En cet emplacement assez vaste, partie était complanté d'arbres et d'arbustes, au fond existait une maison de pierre de style colonial. Derrière régnait une terrasse ayant vue sur le fleuve. L'ouverture du parc "musical" date du mois de mai 1889, mais l'inauguration officielle n'eut lieu qu'au mois de juin. On ne sut pas pourquoi ce lieu d'amusement avait reçu le nom de Sohmer. A cette époque, Lavigne et Lajoie étaient marchands d'instruments

(3) B. R. H., 1941, p. 132 et 1943, p. 141, art. de E.-Z. M.

de musique et surtout de pianos Sohmer, et on a affirmé, mais cela demande confirmation, que les fabricants du piano Sohmer souscrivirent un montant pour faire accoler le nom très connu de leur firme au parc qui débutait.

Nous avons résumé la carrière du notoire Ernest Lavigne dans le *Bulletin* de 1933, (pp. 8-10), mais il restera à dire un mot sur le parc qu'il sut rendre populaire au meilleur sens du terme.

E.-Z. MASSICOTTE

LA FAMILLE HENEY

Dans l'ouvrage du juge E. Fabre Surveyer et de Francis-J. Audet, *Les Députés des Trois-Rivières, 1792-1808*, une malheureuse coquille typographique, en note, page 69, me fait dire que Marie-Charlotte-Véronique Heney, épouse en premières noces de Pierre André Godefroy de Tonnancour et en secondes noces de Henry Blackstone, fils du grand jurisconsulte anglais, ne serait pas la fille, comme ces deux auteurs l'ont écrit dans le texte de leur travail, mais bien la soeur de Hugues Heney III. Les faits rendent la chose impossible. Il semble que l'épouse de Blackstone, née Heney, était plutôt la tante de Hugues Heney III, tel que je l'ai écrit dans *les Cahiers des Dix*, volume I, 1936, page 223.

Ce qui a prêté à cette erreur trop souvent répétée, c'est qu'il y eut, de pères en fils, trois Hugues Heney. Et comme l'on n'a pas encore établi de façon sûre la filiation de cette famille, le problème est resté jusqu'à ce jour assez compliqué. Nous allons tenter de l'éclaircir à l'aide des actes de l'État civil et des archives.

Le premier Heney qui vint au Canada était Irlandais et se nommait Hugues (1). Il épousa aux environs de 1765 une Canadienne-française, Marie-Madeleine Le Paillieur, née à Montréal le 14 juillet 1734, fille de Charles-René Le Paillieur et de Madeleine Le Normand.

De ce mariage sont nés plusieurs enfants, dont :

1.—*Job-Guillaume*, né à Lachine le 8 juillet 1766.

2.—*Hugues*, deuxième du nom, né probablement à Lachine en 1768; il épousa à Montréal, le 26 novembre 1787, à l'âge de dix-neuf ans, Marie-Thérèse Foretier, elle-même âgée que de seize ans seulement, fille de Pierre Foretier, juge de paix, et de Thérèse Legrand. Elle mourut à Montréal très tôt, en 1790.

3.—*Marie-Charlotte-Véronique*, née à Lachine le 20 novembre 1770; elle épousa: 1° à Montréal, le 19 juillet 1787, Pierre-André Godefroy de Tonnancour, né aux Trois-Rivières le 6 septembre 1752 et décédé au même endroit le 23 mars 1798; 2° aux Trois-Rivières, le 22 juillet 1801, Henry Blackstone, né en Angleterre en 1763 et pour lors shérif aux Trois-Rivières. Il mourut à Québec le 2 février 1825. Sa veuve, judiciairement séparée de Blackstone, depuis 1816, à cause des mauvais traitements qu'il lui infligeait, lui survécut et mourut aux Trois-Rivières le 13 juin 1845.

Du mariage Hugues Heney II et Marie-Thérèse Foretier est né à Montréal, le 9 septembre 1789, un fils unique aussi prénommé *Hugues*, troisième du nom, qui épousa en 1817, sa cousine germaine, Marie-Léocadie Foucher, née à Montréal le 28 janvier 1797, fille du juge Louis-Charles Foucher et de Marie-Elisabeth Foretier.

Hugues Heney III fut avocat, député de Montréal de 1820 à 1832 et grand voyer pour le district des Trois-Ri-

(1) Écrit "Hugues" et non "Hughes" dans les registres. Notes de M. Jean-Jacques Lefebvre, des Archives judiciaires de Montréal.

vières de 1832 à 1841. Il mourut aux Trois-Rivières le 13 janvier 1844.

Hugues Heney III et Marie-Léocadie Foucher eurent sept enfants, dont :

1.—*Louis-Hugues*, né à Montréal le 14 novembre 1818, qui eut pour parrain son grand-père, le juge Louis-Charles Foucher. Il mourut à Montréal le 7 juillet 1819.

2.—*Marie-Charlotte*, née à Montréal le 4 septembre 1821 et qui mourut aux Trois-Rivières le 17 mai 1847.

Ce n'est assurément pas cette Marie-Charlotte qui put épouser Henry Blackstone en 1801, comme le disent, par distraction sans doute, le juge E. Fabre Surveyer et Francis-J. Audet, mais bel et bien Marie-Charlotte-Véronique, tante de son père Hugues Heney III.

L'acte de sépulture de cette dernière se lit d'ailleurs comme suit, au registre des Trois-Rivières: "Le seize juin mil huit cent quarante-cinq, a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Dame Charlotte-Véronique Heney, décédée le 13 de ce mois, à l'âge de soixante-quatorze ans et sept mois, veuve de feu Henry Blackstone, ancien shérif" (2).

GÉRARD MALCHELOSSE

L'ARTISTE WALKER

Avez-vous connu l'artiste montréalais Walker qui illustra des brochures, des programmes, des guides, des annuaires durant cinquante ans? Cette question nous a été posée

(2) *Les Cahiers des Dix*, vol. 1, pp. 223, 224; vol. 6, p. 181; Francis-J. Audet, *Les Députés de Montréal, 1791-1867*, pp. 92-94, 153; P.-G. Roy, *La Famille Godefroy de Tonnancour*, p. 59.

et bien que nous sachions peu de choses sur ce personnage qui semble avoir fui la trop grande publicité, nous les détaillons ici, peut-être se trouvera-t-il des parents ou des chercheurs qui pourront en dire plus.

John Henry Walker apparaît dans l'Almanach des adresses de Montréal en 1852. A cette date, il se disait graveur sur cuivre et sur bois et se déclarait prêt à faire des paysages, des portraits, des sceaux armoriés, etc. Son atelier était alors rue Saint-François-Xavier. Il fut ensuite à la Place d'Armes, puis de nouveau rue Saint-Jacques.

En 1864, Walker fit bénir, à l'église Saint-Patrice, son mariage avec Sarah Lawlor, une irlandaise, née outre-mer. Celle-ci décéda en 1878, âgée de 40 ans, après avoir été mère de quelques rejetons.

A partir de 1859, l'artiste Walker s'annonça "dessinateur et graveur sur bois" capable d'exécuter fidèlement des portraits et de reproduire toutes sortes de photographies d'édifices, etc.

Du susdit Walker un ami, grand collectionneur, nous montra un jour, une série de gravures sur bois représentant des vues de Montréal, des maisons d'affaires, même des personnages, mais cette collection est disparue, voilà bientôt quarante ans, avec celui qui en avait eu l'idée.

On retrouve de Walker dans "The Windsor Hotel Guide" publié en 1889, un portrait du notoire Indien de Caughnawaga, pilote attitré des bateaux qui "sautaient" les rapides de Lachine et une jolie vue de la Y. M. C. A. lorsqu'elle avait son siège social à l'angle des rues Saint-Antoine & Radegonde.

Bien d'autres gravures aussi se rencontrent dans le *Montreal Directory* de 1866, 1873, 1874, etc.

Ainsi que nous le disions à propos du graveur Cassan (1), John Walker fut certainement un des artistes de lan-

(1) *B. R. H.*, 1937, p. 357.

gue anglaise d'une certaine valeur et il paraît avoir eu bonne clientèle. Il décéda au mois de juin 1899, âgé de 68 ans. Le défunt aurait donc commencé sa carrière à l'âge de 21 ans, puisqu'il paraît dans le "Directory" de 1852. Cependant, dans certaines réclames on disait qu'il avait débuté en 1859 et dans d'autres en 1850. Ces dates doivent être erronées et jusqu'à preuve du contraire, il faut s'en tenir à ce que nous apprennent les sources que nous avons signalées.

E.-Z. MASSICOTTE.

QUELQUES VIEILLES FAMILLES

Martin Grouvel et Marguerite Aubert — D'après la *Relation des Jésuites*, Martin Grouvel débarqua à Québec, en même temps que Jean Côté, le 20 juillet 1635; il y épousa Marguerite Aubert, quatre mois plus tard, le 20 novembre. L'acte de mariage en question ne donne malheureusement pas la filiation de ces époux, et ceux-ci n'avaient pas de contrat de mariage. L'acte de mariage de Michel Filion et de Marguerite Aubert, *veuve de Martin Grouvel*, ne nous renseigne pas davantage sur le compte de cette dernière. Mgr Tanguay n'a pas retracé l'acte de sépulture de Martin Grouvel et de Marguerite Aubert. On sait par la *Relation et le Journal des Jésuites*, et par les actes des notaires, qu'il était capitaine de barque et qu'il se noya, en 1660. En tous cas, il mourut entre le 6 août 1660, alors qu'il donna quittance au Père Ragueneau, jésuite, et le 22 septembre 1661, date du contrat de mariage de Marguerite Aubert, *veuve de Martin Grouvel*, avec Michel Filion (greffe Audouard).

D'après Mgr Tanguay, Marguerite Aubert aurait été la fille de Claude Auber, notaire (Vol. I, p. 232); ou de François Aubert et d'Anne Fauconnier (Vol. I, p. 14).

Né vers 1614, d'après l'âge indiqué dans son acte de sépulture, le notaire Claude Auber avait à peine sept ans

de plus que Marguerite Aubert, laquelle serait née, vers 1621, d'après le recensement de 1666, et même quelques années plus tôt, selon les recensements de 1667 et 1681. On verra plus loin qu'elle avait dû naître, vers 1621. Quoiqu'il en soit, il est évident qu'elle ne pouvait être la fille de Claude Aubert, d'ailleurs arrivé au pays, près de quinze ans après elle.

François Hébert et Anne Fauconnier — Marguerite Aubert et Jeanne Aubert (épouse de Jacques Dubois), que Mgr Tanguay mentionne comme les deux soeurs (Vol. I, p. 14), ne pouvaient, non plus, être les filles de François Aubert et d'Anne Fauconnier. En effet, *Anne Fauconnier, décédée à l'Ange-Gardien, le dernier jour de novembre 1676*, était la femme de François Hébert (voir Tanguay, Vol. I, p. 302), et non pas de François Aubert. Ces deux femmes ne pouvaient pas davantage être issues du mariage de ce François Hébert avec Anne Fauconnier, parce qu'éventuellement, si Marguerite Aubert (ou Hébert), l'aînée des deux enfants, était née vers 1621, Anne Fauconnier, la mère, aurait dû naître, en 1607 au plus tard, de sorte que cette dernière aurait eu au moins 57 ans, lors de la naissance du dernier de ses enfants, retracés par Mgr Tanguay, c'est-à-dire : Jacques Hébert, âgé de six jours, qui fut baptisé au Château-Richer, le 9 juin 1664. Par suite, François Aubert doit être éliminé complètement — il n'a pas existé.

Disons en passant que, selon le *vieux registre des confirmés, au Château-Richer, le 2 février 1660* (1), ce François Hébert venait de la paroisse du Bourg-Dun, archevêché de Rouen.

On lit dans l'inventaire des biens de *feu Anne Fauconnier et de François Hubert LeCompte de Roussy*, en date du 13 décembre 1677 (greffe Vachon), que leur contrat de mariage avait été fait sous seing-privé, au Mont-du-Malade, commune de Saint-Aignan, à Rouen, le 8 septembre

(1) *B. des R. H.*, vol. XLVII, p. 139, etc.

1643. — Veuf d'Anne Fauconnier, François Hébert paraît avoir convolé en secondes noces avec Jeanne Morineau, veuve de Pierre Petit, de l'évesché de Beauvais (1). Il passa du moins un contrat de mariage avec cette personne, le 2 novembre 1678 (greffe Auber). Mgr Tanguay n'a pas retracé ce second mariage éventuel, non plus que les sépultures de François Hébert (ou Hubert) et de Jeanne Morineau.

Jacques Lehoux et Jeanne Jahan — Au contrat de mariage de Michel Filion avec Marguerite Aubert (22 septembre 1661, greffe Audouard), on écrit que *Jean Lehoux*, présent audit acte, est le frère maternel de la future épouse, native de la province du Perche, diocèse de Saiz. Il s'agit ici de Jean Lehoux, fils de Jacques. Mgr Tanguay mentionne ce dernier sous le double prénom de *Jean-Jacques* (Vol. I, p. 373), sans doute parce qu'on lui a donné le prénom de *Jean*, au lieu de Jacques *Lehousc*, dans l'acte de sépulture de sa veuve, *Jeanne Jehan*, âgée d'environ 80 ans, décédée, le 11 décembre 1682, et inhumée au Château-Richer (et non pas à Québec, comme le mentionne notre généalogiste). Partout ailleurs, ce colon est désigné sous le simple prénom de Jacques. Il est vrai, cependant, que nous n'avons pu retracer à Québec et dans les environs, son acte de sépulture, que Mgr Tanguay rapporte pourtant à la date du 16 février 1680, à Québec. Né en 1573, sans doute d'après l'âge indiqué dans cet acte de sépulture, Jacques Lehoux aurait donc eu 107 ans, à sa mort, en 1680, soit sept ans de plus que lui donnaient les recensements.

Encore d'après Mgr Tanguay, notre Jean Lehoux (1631-98) serait le fils de ce Jacques Lehoux, *charbonnier et habitant de Beauport*, au recensement de 1666, et de cette Jeanne-Jahan (*Hamel*, au recensement de 1666), nés respectivement, vers 1580 et 1606, d'après les recensements de 1666 et 1667. Mais le *vieux registre des confirmés*, dont il a été question ci-haut (1), dit que *Jean Lehoux* était le fils de Jacques Lehoux et d'Aliénor Chaline, tous deux (père

et fils), de la *paroisse de la Ventrouze, évêché de Chartres*. Comme Jean Lehoux fils, né vers 1632, et Marguerite Aubert, née vers 1621, étaient frère et soeur utérins, il s'ensuit que celle-ci était la fille d'un (défunt) nommé Aubert et de feu Aliénor Chaline. L'acte de mariage de notre Jean Lehoux, avec Elisabeth Drugeon, *nièce de Paul de Rainville*, à Québec, le 16 octobre 1659, dit bien qu'il était fils de Jacques Lehoux, mais il ne fait aucune mention de la mère. Ces époux n'avaient malheureusement pas de contrat de mariage, de sorte que nous ne pouvons confirmer la chose par ces moyens. Mais le Père Archange Godbout a retracé à la Ventrouze (Orne), au Perche, à la date du 9 février 1633, le mariage de *Jacques Lehoux, père de Jean, avec Léonaire Chalme (ou Chaline), veuve de Guillaume Aubert* (2). Le recensement de 1666, qui donne 29 ans à Jean Lehoux fils, devait faire erreur, car cela reporte à 1637 l'année de sa naissance, tandis que les recensements de 1667 et 1681 le font naître en 1632. Il a plutôt dû naître à la fin de 1633, en France, puisqu'on n'a pas retracé son acte de naissance au Canada, où ses parents étaient apparemment arrivés en 1635. — D'après Mgr Tanguay, Jacques Lehoux avait aussi une fille, Françoise Lehoux, née vers 1626, selon le recensement de 1666 et d'après son acte de sépulture, ou peut-être une couple d'années plus tôt, si on se base sur les recensements de 1667 et 1681. Celle-ci, qui devint la femme de Robert Paré, à Québec, en 1653, était cependant la fille de Jacques Lehoux et de *Marie Meilleure*. Jacques Lehoux père se serait donc marié au moins trois fois, en France, avant son départ pour le Canada: 1° avec Marie Meilleur, avant 1625, de qui il aurait eu une fille, Françoise Lehoux (1625-85); 2° avec Aliénor (ou Léonaire) Chalme (ou Chalme) veuve de Guillaume Aubert — mère de Marguerite Aubert — en 1633, qui lui donna un fils, Jean Lehoux (1633-98); et enfin, avec Jeanne Jahan (1606-82) entre 1633 et 1635, qui serait vraisemblablement arrivée au pays avec lui, en 1635. — Quant au nommé Joseph Lehoux, époux de Marie-Madeleine Lefebvre, que Mgr Tanguay mentionne aussi comme le fils de ce

(2) Ibid, XLV (1939), p. 6.

même Jean-Jacques Lehoux (Vol. I), il ne faisait pas partie de cette famille (Voir Tanguay, Vol. V, p. 305).

Nous venons de dire que Jacques Lehoux et Jeanne Jahan, sa femme, avaient dû débarquer à Québec, en 1635. C'est évidemment par déduction que nous en arrivons là. En effet, puisque Marguerite Aubert, orpheline de père et mère, était arrivée à Québec, âgée tout au plus de 14 à 15 ans, et non mariée, peut-on supposer qu'elle serait venue seule? Françoise Lehoux, qui était alors âgée d'environ 10 ans, et Jean Lehoux, son frère de père, qui avait à peine 2 ans, tous deux issus des deux précédents mariages de notre colon, étaient évidemment aussi arrivés avec leur père, remarié à Jeanne Jahan.

Il est vrai que nous ne retraçons la famille Lehoux au Canada, qu'à partir de 1653, lors du mariage de Françoise Lehoux avec Robert Paré, et que nous n'avons pu relever aucun acte de concession à Jacques Lehoux père, ni aucune autre mention de la famille dans les titres des actes notariés, avant le 15 juillet 1657 (greffe Badeau), date d'une concession de Charles Aubert de la Chenaye, à Jean Lehoux fils, mais cela ne prouve pas grand chose. Pourquoi Jacques Lehoux aurait-il attendu dix-huit ans pour venir rejoindre au Canada la fille, issue d'un précédent mariage de son avant-dernière épouse? On sait aussi que Noël Juchereau, qui assista au mariage de Jacques Lehoux, à la Ventrouze, le 9 février 1633 (2), était venu au Canada, l'année précédente, dans l'intérêt des *Cent Associés*. N'est-ce pas lui qui fit venir Lehoux au Canada pour le compte de la *compagnie*? Ceci expliquerait pourquoi on ne retrace pas de concession à son nom, étant donné qu'il n'aurait pas été cultivateur lui-même.

Jean Buisson et Jeanne Aubert — Jeanne Aubert (épouse de Jacques Dubois?) que Mgr Tanguay dit être née, en 1642, en s'appuyant sur l'âge indiqué dans son acte de sépulture, à Batiscan, le 8 décembre 1687, ne pouvait

être la soeur de Marguerite Aubert, comme il le mentionne (Vol. I, p. 14), parce que — nous l'avons vu — le père de Marguerite Aubert était mort depuis au moins neuf ans, lors de la naissance de cette Jeanne Aubert.

Une *Jeanne Aubert*, fille de *Pierre et de Judith Aunion*, de *Saint-Etienne-du-Mont de Paris*, avait passé un contrat de mariage, le 20 novembre 1669, avec Jean Buisson en présence de M^e Severin Ameau, notaire, aux Trois-Rivières (Tanguay, Vol. I, p. 95). N'est-ce pas plutôt cette *Jeanne Aubert*, âgée de 45 ans, qui décéda à *Batiscan*, le 8 décembre 1687, et sur le compte de laquelle on ne donne pas plus de précision dans son acte de sépulture? Elle aurait eu 27 ans, lors du contrat en question, qui paraît d'ailleurs ne pas avoir eu de suite.

Jacques Dubois et Jeanne Aubier — Mgr Tanguay a confondu un nommé Dubois, chirurgien, qui vivait à Montréal, entre 1658 et 1663, et qui mourut avant 1664 (3), avec Jacques Dubois, marchand, des Trois-Rivières. En effet, les trois naissances d'enfants, à Québec, et la sépulture de l'un d'eux, à Beauport, en 1682, 1683 et 1684, qu'il mentionne comme les enfants de *Jacques Dubois, chirurgien, b. 1645 et de Jeanne Aubier, b 1642, fille de François* (Vol. I, p. 204), étaient issus de Jacques Dubois, pour lors, marchand, de Québec, et de Jeanne Aubier, son épouse. Il est vrai que Charles Aubert de la Chesnaye avait été parrain d'un enfant de cette famille, mais il n'y a pas le moindre doute que le nom de la mère était bien *Aubier*, comme le prouvent d'ailleurs les *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*. Et si on se reporte à cette même source d'information, on constate, en outre, que le nom de Jacques Dubois y apparaît, d'abord, en 1675, comme marchand, de LaRochelle, puis en 1678, comme marchand, mais sans mention de domicile; et enfin de 1692 à 1695, comme marchand, des Trois-Rivières; alors que, cette année-là, Jeanne Aubier, sa femme, s'y trouve aussi mentionnée. — Incidemment, cela prouve que la sépulture de Jeanne Aubert, à Batiscan, en 1687, dont il a été question ci-haut, ne peut se rapporter à l'épouse de Jacques

(3) Ibid, XXVII, p. 41 (E.-Z. Massicotte).

Dubois. Nous laissons à un autre le soin d'établir si les *trois enfants de Jacques Dubois, brûlés dans l'incendie de la maison, et inhumés à Montréal, le 29 janvier 1679* (sans plus de précision), étaient ceux de ce marchand. Nous sommes cependant portés à croire qu'il en était bien ainsi.

C'est à ce *Jacques Dubois, marchand de la ville des Trois-Rivières*, que fut concédé, le 27 juillet 1691, le fief Sainte-Marguerite, situé à cet endroit; saisi, neuf ans plus tard, le 9 juin 1700, au profit de Charles Aubert de la Chesnaye et de Jean Gobon, marchand, de Québec (4).

Une fille de Jacques Dubois et de Jeanne Aubier — Jeanne Dubois, qui avait été baptisée à Québec, le 21 juin 1683 — était devenue la femme de Jean-Baptiste Hertel de Rouville, aux Trois-Rivières, le 23 novembre 1698. Madame de Rouville décéda moins de dix-sept mois après son mariage, et fut inhumée dans cette paroisse, le 3 (et non pas le 13) mai 1700. Elle n'avait pas eu d'enfant.

Après tant de deuils — Jacques Dubois et Jeanne Aubier avaient perdu au Canada cinq de leurs six enfants — et à la suite de revers de fortune, ce couple a dû retourner en France, avec le seul enfant qui leur restait, Jean Dubois, qui avait été baptisé à Québec, le 28 juillet 1684, car Mgr Tanguay ne fait aucune mention d'eux.

Jacques Dubois et Catherine Vieillot — Le recensement de 1666 mentionne un nommé *Jacques Dubois, âgé de 23 ans, domestique, engagé chez Louis Cédilot*, mais il ne peut s'agir du marchand, dont il vient d'être question. En effet, ce Jacques Dubois, âgé de 23 ans, en 1666, paraît avoir passé un contrat de mariage, le 17 juillet 1667 (greffe Gilles Rageot), mais qui n'eut pas de suite, sous la désignation suivante: *Jacques Desbois, fils de Pierre et de Jeanne, de la paroisse de Saint-Vivien de Neuil, diocèse dangoulesne, avec une fille du roi — Marie Girard, fille de Pierre et de Catherine Monnier, vivant, de la paroisse de Notre-Da-*

(4) Inventaire des Concessions en fief et seigneurie, vol. III, p. 186 (Pierre-Georges Roy).

me Lagrand, de la ville et évêché de Niort. C'est évidemment ce même colon qui contracta mariage à Québec, le 18 octobre 1667: Jacques Dubois, fils de Jacques et de Jeanne, de la paroisse de Saint-Vivien, du bourg de Nevil, évêché d'Angoulesne, avec Catherine Vieillot (5), fille de François et de Catherine, de la paroisse de Saint-Vivien, en la ville de Rouen (Tanguay, Vol. I, p. 204). Ce Jacques Dubois, décédé de mort subite, à l'âge d'environ 35 ans, le 15 mars 1675, et inhumé deux jours plus tard, dans le cimetière de Saint-Paul de l'Île-d'Orléans, du côté du sud, c'est-à-dire Saint-Laurent, I. O., correspond bien à notre colon de 23 ans au recensement de 1666.

Michel Filion et Marguerite Aubert — Peu après son arrivée au Canada, Michel Filion, fils d'André Filion et de feu Gabrielle Senlet (Sanlerg, au contrat de mariage déjà cité), de la paroisse de Saint-Germain de l'Auxerois, de Paris, épousa, à Québec, le 26 septembre 1661, Marguerite Aubert, veuve de Martin Grouvel. Nous avons vu qu'elle était la fille de feus Guillaume Aubert et Aliénor (ou Léonaire) Chaline (ou Chalme), du diocèse de Sée, au Perche.

Marguerite Aubert avait alors environ 40 ans, et elle n'eut pas d'enfant de ce second mariage, pas plus qu'elle n'en avait eu avec Grouvel. L'enfant que Mgr Tanguay fait naître du mariage Filion-Aubert était issu d'un autre couple, dont il sera question ci-après.

C'est à Beauport et non à Batiscan, comme l'indique Mgr Tanguay (Vols. I, p. 232, et IV, p. 26), que mourut le notaire Michel Filion, âgé d'environ 60 ans, le 6 juin 1689. Si l'on tient en outre compte de l'âge qu'on lui avait donné aux recensements de 1666 et 1667, il avait dû naître entre 1629 et 1632.

Michel Filion, notaire, n'avait pu convoler en second mariage, en 1667 ou plus tard, avec Anne d'Anneville, com-

(5) Elle décéda avant le 30 juin 1693, d'après les *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. III, p. 746.

me le mentionne Mgr Tanguay, parce que Marguerite Aubert, sa première épouse, vivait encore, lors du recensement de 1667, qui lui donne 48 ans, et de celui de 1681, où on la dit âgée de 65 ans. Elle survécut même à son mari. *Marguerite Aubert, veuve de Michel Filion*, fit, en effet, donation, à l'Hôpital Général de Québec, le 22 avril 1693, (greffe Genaple). Comme elle était alors âgée de 72 ans, c'est là qu'elle dût décéder.

Antoine Filion et Anne d'Anneville — Cette Anne d'Anneville, dont il vient d'être question, était évidemment arrivée au pays, en 1665 au plus tard, avec Antoine Filion, son mari, Gabrielle d'Anneville, sa soeur, et Marguerite LeRoy, leur mère, alors veuve de Brice d'Anneville, de Saint-Eustache de Paris. Ces deux dernières contractèrent mariage à Québec, le même jour, 27 juillet 1665.

Jean-Baptiste Filion, baptisé à Québec, le 17 juillet 1666, et inhumé au même endroit, le 16 octobre suivant, n'était pas le fils du notaire Michel Filion et de Marguerite Aubert, comme l'indique Mgr Tanguay, mais d'Antoine Filion et d'Anne d'Anneville. Mgr Tanguay mentionne, en outre, un fils, issu du second mariage présumé de Michel Filion avec Anne d'Anneville. Baptisé à Québec, sous le prénom de Jean, le 1er novembre 1667, cet enfant est pourtant aussi dit fils d'Antoine (et non pas de Michel) Filion et d'Anne d'Anneville. Cependant, lorsque ce fils se marie, également à Québec, avec Françoise Senard-Simard, le 6 juin 1695, soit près de vingt-sept ans après la mort de son père, on le dit alors *fils de feu Michel Filion et d'Anne d'Anneville*. Antoine-(Michel) Filion, son père, avait dû décéder entre 1667 et 1669, puisqu'*Anne d'Anneville, veuve d'Antoine Filion*, convola en secondes noces, à Québec, le 28 novembre 1669, avec Jean-Baptiste Charon-dit-Laferrière. Elle décéda apparemment après 1695 (Tanguay, Vol. I, pp. 18, 116 et 157).

(6) *La Famille Godefroy de Tonnancour*, par Pierre-Georges Roy.

Michel Filion (Feuillon) et Louise Bercier — Tout ceci nous a conduit au cas de *Michel Feuillay*, à qui on donna 36 ans, au recensement de 1666, et qui y était inscrit avec les *volontaires non encore mariés ou mariés en France*. N'est-ce pas ce même personnage que Mgr Tanguay mentionne (Vol. I, p. 230), sous le nom de *Michel Feuillon* (b. 1639), marié avant 1669, avec *Louise Bercier* (b. 1649); et (Vol. IV, p. 26), sous *Michel Filion*, époux de *Louise Bercier*, qui étaient apparemment établis dans les environs de Boucherville, vers 1702? Cette Louise Bercier n'était-elle pas la fille, ou la soeur, de Louis Bercier, époux d'Anne Cauchet, de Batiscan (Tanguay Vols. I, p. 42, et II, p. 223)?

Marin Boucher et Périnne Malet — *Périnne Malet*, confirmée en 1660 (1), fille de *Pierre et de Jacqueline Léger*, de la paroisse de Courgeout, évêché de Sez, n'était-elle pas l'épouse de Marin Boucher, veuf de *Julienne Barry*, remarié à *Périnne Malet* et demeurant au Château-Richer, dont le propre fils, *Louis-Marin Boucher-Beaubuisson*, avait été confirmé à Québec, à l'âge de 29 ans, le 10 août 1659?

François Daneau (1641-87) — Ce *François Daneau*, habitant de l'île d'Orléans, fils de feu *Nicolas Daneau et de Gillette Regand*, de la paroisse Saint-Léger, en la ville de Coignan (Cognac), évêché de Xaintes, qui passa contrat de mariage, le 24 octobre 1669 (greffe Becquet), avec *Françoise Desportes*, qui devint la femme de *Pierre-André Renault*, quelques semaines plus tard, n'était-il pas le même individu qui fut inhumé, à Saint-François, I. O., le 25 novembre 1687, sous les noms de *François Daniau* (né vers 1641 — Tanguay, Vol. I, p. 156)?

Jean-Baptiste Godefroy de Linctot fils — On perd la trace du plus jeune des enfants de *Jean-Baptiste Godefroy de Linctot et de Marie LeNeuf du Hérisson*, qui avait été baptisé aux Trois-Rivières, le 1er avril 1658, sous les prénoms de *Jean-Baptiste*. On sait, cependant, qu'il vivait en-

core, en 1681 (6). — Nous trouvons à la date du 23 octobre 1681 (greffe Becquet), une donation à cause de mort seulement et pourvu qu'alors il n'y ait aucun enfant né en légitime mariage, dudit *Jean-Baptiste Godefroy* (célibataire, alors âgé de 23 ans), *demeurant à Québec*, étant sur le point de *partir en Acadie*, où il a l'intention de se fixer, à *Barbe Godefroy, sa nièce, fille d'Amador Godefroy sieur de Saint-Paul* (présent) *et de feu Magdeleine Jutra*.

Charles Sevestre et Marie Pichon — Charles Sevestre, parfois dénommé *Sylvestre*, et Marie Pichon (ou Plichon), sa femme, née vers 1600, qu'il avait épousée en France, peu avant 1632, ont dû arriver à Québec, en 1636, avec leurs deux enfants Denyse (1632-1700), âgée d'environ quatre ans (d'après l'âge qu'on lui donne à sa confirmation, en 1659); et Marguerite (1635-1720), qui devait avoir environ un an (d'après le recensement de 1666). Trois autres enfants, issus d'un précédent mariage de ladite dame Pichon avec feu Philippe Gautier-de-Comporté, de Saint-Etienne-du-Mont de Paris, avait évidemment suivi leur mère: 1° Charles Gautier-dit-Boisverdun (1627-1703), âgé d'environ 9 ans (d'après l'âge indiqué à sa confirmation, en 1659); 2° Guillaume Gautier-de-la-Chenaye, qui décéda en 1657; et enfin: 3° Catherine Gautier, née apparemment vers 1625. — *Charles Sevestre, lieutenant particulier civil et criminel en la sénéchaussée de Québec*, décéda à Québec, où il fut inhumé, le 9 décembre 1657. Marie Pichon, veuve de Charles Sevestre, fut inhumée au même endroit, le 4 mai 1661. Leurs deux fils décédèrent célibataires, la même année que leur mère: Ignace (1636-61); et Charles (1646-61), noyé à Montréal. Là s'éteint donc cette famille Sevestre au Canada. — Une déclaration du 13 avril 1658 (greffe Peuvret), nous renseigne davantage sur cette famille: Charles Sevestre père, dont il vient d'être question, Jacques Sevestre (1614-85), célibataire, son frère, qui avaient dû arriver ensemble à Québec, et Louis Sevestre, ce dernier, *libraire à Paris, demeurant, rue Meurier, avec Françoise Dupille, sa femme, étaient les fils de Charles Sevestre*, probablement aussi de Paris, et non d'Etienne, comme le men-

tionne Mgr Tanguay. Charles Sevestre père devait être décédé, lorsque ses fils vinrent s'établir dans la Nouvelle-France, en 1636, avec leur mère, *Marguerite Petitpas (mère de M. Sevestre)*, qui mourut en sa cabane, au Cap-Diamant, le 13 septembre 1640. Un autre de ses fils, Etienne Sevestre, apparemment célibataire, s'était noyé avec Adrien d'Abancour, le 2 mai précédent (1640), dans les îles, où ils étaient allés chasser (entre Montmagny et la Grosse-Ile). — Un acte de Piraubé (marché de génisses), en date du 30 juin 1640, prouve qu'un frère de Charles, Jacques, Louis et Etienne Sevestre, nommé Thomas (que Mgr Tanguay ne mentionne pas), était aussi apparemment arrivé au pays avec ses frères. — Le nommé *Michel-Jean Sylvestre*, qui fut inhumé à Montréal, le 21 décembre 1650, pouvait bien aussi faire partie de cette famille.

Léonard Plichon (ou Pichon) dit-Lapierre, tomba malade chez Robert Caron, au Château-Richer, en 1647. Mgr Tanguay dit qu'il venait de *Limoges*, ayant laissé sa femme et ses enfants dans la paroisse de *Notre-Dame de Cosme*. Il mourut à l'hôpital et fut inhumé à Québec, le 18 décembre 1647. Ce colon laissa une sorte de testament dans le greffe du notaire Lecoutre, à la date du 15 juin 1648. L'inventaire de ses effets personnels fut fait par le même notaire, le 23 décembre 1647. On y voit que le défunt était originaire de La Rochelle, d'où il était parti après le 15 mars 1635, puisqu'on trouva dans son coffre une copie d'acte notarié qu'il avait signé à cet endroit, ce jour-là. Peut-être était-il apparenté à Marie Pichon ou Plichon, épouse de Charles Sevestre, mais ces deux actes ne permettent pas d'établir la chose.

LÉON ROY

LETTRE DU MARQUIS DE LOTBINIÈRE
À SON FILS

21 novembre 1776

Copie de ma lettre à mon fils, dont le C^e Walker était porteur — N^o 2.

J'ai fait partir, mon cher fils, hier une lettre pour vous, adressée à Mr Franklin que je ne croyais pas parti pour France, mais qui vous parviendra par le moyen de Mons. Hancock, président du Congrès, que je l'ai prié de décacheter la lettre que j'écrivais à Mr Franklin, de bien en vouloir faire le même usage que lui, et suppléer à son deffault tant à votre sujet, que pour tout autre fixé par ma lettre. Celle-ci vous parviendra par Mr Walker qui part dans deux heures pour Philadelphie, et m'a promis de vous la remettre soigneusement :

Il n'est plus tems, mon cher fils, de vous laisser aller à l'idée d'enthousiasme par laquelle vous vous étiez laissé aller à l'intimidation, m'a-t-on dit (et c'était de Mr Walker) de Longueuil et de Belêtre: il me semble que, de les avoir crû plus capables que moi, de vous bien conseiller sur un point aussi critique que celui sur lequel ils vous ont présenté leurs conseils, n'est point une chose qui fasse honneur à votre discernement; et, si vous eussiez réfléchi un peu plus, j'ai assez d'amour propre pour croire que vous me deviez de "tout côté" quelques préférences sur eux. *Si vous aviez agi d'après mes lettres de Londres vous vous fussiez épargné bien des pertes et chagrins, et je crois que vous, comme tous ceux qui ont suivi le même parti sans fondement quelconque, ne vous verriez pas exposés aux reproches que pourraient vous faire ceux de votre ancienne patrie, ou comme vous savez vos ancêtres ont figuré, de vous être pour quelque tems mis dans l'occasion de vous voir les armes à la main contre eux: car vous n'avez pas dû ignorer l'intérêt particulier que prenait la France pour la cause contre la-*

quelle vous vous étiez laissé persuader de vous déclarer: et on a trouvé dans cette première patrie, très surprenant que ce fut précisément des gentilshommes canadiens qui se fussent joints aux Royalistes dans une cause pareille, surtout après le traitement, sans sujet d'aucune espèce, qu'ils avaient reçus: qui ne tendent pas moins qu'à les anéantir, et à les mettre au-dessous du dernier de leurs paysans, s'ils avaient eu le temps de consommer leurs projets. Je me réserve à vous en dire beaucoup plus lorsque je vous verrai, et vous souhaite une santé parfaite. Croyez-moi toujours mon cher fils, le meilleur père et ami que vous eussiez pu demander à Dieu.

LOTBINIÈRE

'Boston, at Mr. Thomas Russell Taylor near Town house
21 November 1776.

toutes les lettres que je reçois de France me qualifie de Marquis, et *vous ne courrez aucun risque de vous y conformer.*

preuve dus Mr Walker, pour m'annoncer espion de la Cour de Londres (1).

JEFFERY AMHERST À QUÉBEC

La liste des gouverneurs du Canada, sous le régime anglais, s'ouvre par le nom de Jeffery Amherst. En effet, Amherst, dès après la prise de Montréal, en 1760, fut nommé par le roi d'Angleterre gouverneur général et commandant en chef des troupes de l'Amérique britannique du Nord. Il fut plutôt gouverneur nominal puisqu'il choisit New-York comme lieu de sa résidence et divisa l'ancienne Nouvelle-France en trois gouvernements Québec, Montréal et Trois-Rivières, qu'il donna à Murray, Gage et Burton. Il ne faut pas oublier qu'en 1759, le corps expéditionnaire destiné à la conquête de Louisbourg et de Québec était sous les ordres de Jeffery Amherst. Wolfe était le subordonné de Amherst. Pendant que Wolfe s'emparait de Québec, Amherst s'avan-

çait avec une forte armée par la voie des lacs George et Champlain pour venir s'emparer de Montréal. Le général en chef Amherst n'eut donc aucune part à la prise de Québec, en 1759. La capitale eut la visite d'Amherst, mais en septembre 1760 seulement. Nous voyons dans le *Journal* d'Amherst qu'il partit de Montréal pour Québec le 24 septembre 1760. Il fit le voyage par eau et s'arrêta à Trois-Rivières en passant. "Trois-Rivières, dit-il, is a very pleasant situation, a dry sandy soil and a pretty village". Amherst arriva à Québec à huit heures du matin, le 3 octobre. Il note dans son *Journal*, le soir du 3 octobre: "I was out at three in the morning and arrived at Quebec at eight. I leagues from the Ecurais (les Ecoreuils), breakfasted with Gov. Murray, walked over the town, a heap of ruins indeed. I then ride out to the Heights of Abraham to see the ground where Mr Wolfe's action was, as likewise where Gov. Murray's was, and the lines the French had afterwards thrown up. Gov. Murray explained to me so clearly that I could not have known it better had I been on the spot. I went to St Foy and returned by the Lorette road. In the afternoon went round the Remparts". Le surlendemain, Amherst visita Beauport, la chute Montmorency, etc., et le 5 octobre, il se rendit à Lévis où la division du brigadier Monckton était campée. Il repartit le même jour pour Montréal. Le général Amherst, en fait, avait séjourné à Québec du 3 au 5 octobre. Les lauriers de Wolfe l'offusquaient peut-être. On sait que de retour en Angleterre, Amherst se bâtit une belle résidence à Sevenoaks, comté de Kent, qu'il nomma Montréal, en l'honneur ou plutôt en souvenir de la capitulation de Montréal qu'il avait reçue le 8 septembre 1760.

LES CADORET DIT LE BRETON

Un roman radiophonique récent compte parmi ses principaux personnages un Cadoret qui se dit le descendant d'un Breton établi au Canada dès les premières années du régi-

me français. Y a-t-il du vrai là-dedans? Les Cadoret sont-ils d'origine bretonne? Voilà les questions qu'on nous pose.

Nous ignorons si toutes les familles Cadoret canadiennes sont d'origine bretonne mais nous pouvons en citer une d'extraction bretonne bien authentique, celle qui descend de Georges Cadoret établi dans la seigneurie de Lauzon, en face de Québec, vers 1657, ou 1658.

En quelle année Georges Cadoret émigra-t-il dans la Nouvelle-France? Il nous est impossible de répondre à cette question. Nous savons toutefois qu'avant de fonder une famille à Lévis Cadoret avait vécu aux Trois-Rivières. Il avait été le domestique ou l'*engagé* de Jacques Hertel, le père de Jacques Hertel, le père de celui que l'histoire connaît sous le glorieux titre de "héros". Dans l'inventaire des biens de feu Jacques Hertel dressé le 21 avril 1661, nous trouvons dans la liste des créanciers le nom de Georges Cadoré ou Cadoret:

"Dû à Georges Cadoré dit le Breton, pour gages, la somme de trente-cinq livres dix-sept sols".

Sur les descendants de ce Georges Cadoré ou Cadoret, encore très nombreux dans la région de Québec, on peut consulter l'*Histoire de la seigneurie de Lauzon* de J.-Edmond Roy.

RÉPONSE

Les peintures de Cockburn (B. des R. H. XLIX, p. 250) — M. Sigmund Samuel, de Toronto, a fait l'acquisition, il n'y a pas très longtemps, d'un bon nombre de peintures du lieutenant-colonel Cockburn. La plupart de ces peintures, soit plus de cent, sont maintenant dans le Royal Ontario Museum, à Toronto, et quelques-unes d'entre elles sont exposées dans la galerie des Canadiana. Presque toutes sont datées de 1828, 1829 et 1830. Les sujets sont tirés

de Québec, Montréal et de différents endroits entre cette dernière ville et Niagara.

M. Samuel est l'heureux possesseur de plusieurs peintures originales de Cockburn qui ont été reproduites par Ackerman vers 1837 et les années suivantes.

M. Jefferys prépare en ce moment un catalogue des *Canadians* de M. Samuel. Il n'y a pas de doute que ce catalogue sera d'un intérêt puissant pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la peinture dans notre pays.

Ajoutons et la chose n'est pas à l'honneur de la vieille capitale qu'on trouve à Toronto plus de peintures, de gravures, etc., etc., sur le vieux Québec que dans la vieille capitale même.

LA VEUVE DU PATRIOTE CHÉNIER

Nous savons que la veuve du célèbre docteur Chénier se remaria à un instituteur, Louis-Auguste Desrochers. M. Louis-J. Pelletier nous met sur les traces de madame Chénier, plus tard madame Desrochers, en signalant aux lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques* un contrat notarié du 15 décembre 1844 où M. Desrochers et sa femme s'engageaient aux commissaires d'écoles de Saint-Paschal, comté de Kamouraska, pour diriger une école de garçons et de filles. Ceci confirme jusqu'à un certain point une vieille dame du bas Saint-Laurent qui nous affirmait que madame Chénier alias Desrochers lui avait appris les premiers éléments de la musique.

Les chercheurs qui nous feraient connaître les allées et venues de M. Desrochers nous mettraient probablement sur la trace de la veuve du patriote Chénier.

TABLE DES MATIÈRES DU QUARANTE-NEUVIÈME VOLUME DU
BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

	PAGES
Adam, Le notaire seigneurial.....	318
Amyot à identifier, Un.....	29
Arrière-fiefs, Les.....	310
Avocat beau parleur, L'.....	125
Baron à Montréal, La Côte du.....	24
Basset à Montréal, La rue.....	165
Bâtonniers du barreau de Montréal.....	113
Beaubassin, Qu'était Mme de.....	210
Beauchesne, Robert Chevalier de.....	304
Bellefonds, officier de marine, Alex.....	282
Berczy-Panet, Le mariage.....	141
Berryer et les espions.....	158
Bossange, Hector.....	105
Boucher Boisbuisson, Le sieur.....	312
Bourg de la Vallée de Richelieu, Un.....	50
Brock, Sir Isaac.....	126
Caron députés, Les trois frères.....	118
Carrosserie avant l'automobile, La.....	38
Chandler, Le nom.....	288
Chapleau, Zéphirin.....	298
Chandler, The two Kenelm.....	108
Chapons gras, Les.....	308
Chicoutimiens.....	172
Cockburn, Le lieutenant-colonel.....	250
Cockburn, Les peintures de.....	381
Dennis de l'île Perrot, Les seigneurs.....	68
Disparus, Evoquons les.....	9
Dionne dite. . . Anne.....	142
Dorion, V.-P.-W.	198
Dufort, Théophile.....	105
Dumesnil-Urry et Dumesnil Lachèze.....	311
Eclairage des rues de Québec, L'.....	90
Epidémies à Québec, Les.....	204
Etudes", "Pousser les enfants aux.....	252
Fabre, Edouard-Raymond.....	106
Figure la plus populaire, La.....	321
Fontaine dit Bienvenu, Pierre.....	185
Francheville, Un coup de l'abbé de.....	161
Gazette de Québec, Avertissement de la.....	123
Gervais, Honoré.....	102
Gingras, Jules-Fabien.....	243
Guyon, Un seul Jean.....	268
Héros, Comment on récompensait les.....	218
Hertel, A propos des.....	348
Hertel canadien, Le premier.....	348
Hertel, L'inventaire de Jacques.....	349
Hertel dans l'armée, Dix frères.....	351
Hertel, Lettre à l'hon. M. Baby.....	104
Histoire, Le respect de l'.....	17
Ile aux Coudres en 1759, L'.....	159

	PAGES
Intendance à Montréal, L'	229, 364
Irlandais à Québec, Les	117
Labelle, Louis	299
Labre ou Larbre, La famille	283, 284
Lainé dit Laliberté, Bernard	142
Lamothe, Jean-M.	299
Lamotte, marchand à Québec	353
Leblond, Nicolas et Jean-Baptiste	20
Lévis, La " folie "	21
Leprohon, Chs-Philippe	107
Librairès montréalais	295
Librairie à Montréal	103
Lignery, Les Marchand de	300
Lotbinière, Lettres du marquis de	381
Lotbinière, Lettres du marquis de	114, 190
Madone du prisonnier, La	287
Maîtres d'école de la rive sud	233
Marchand de Lignery, Les	300
Marois alias Matouin alias Lafage	97, 150
Martin, Barthélemy	254
Martin, épouse de Jean Côté, Anne	203
Matelots de 1759, Les trois	28
McCarthy, seigneur, Jeremiah	179
Ménard, L'acteur	320
Mississipi, Les Canadiens du	120
Monrepos, Le juge Guiton de	124
Montigny de Schenectaday, Le	129
Montréal, une famille de, 175 ; le parc Sohmer, 358 ; Lamothe, 299 ; Labelle, 299 ; librairiés de, 103 ; L.-P. Leprohon, 107 ; E.-R. Fabre, 106 ; T. Dufort, 103 ; V.-P.-W. Dorion, 195 ; Z. Chapleau, 298 ; Bossange, 105 ; bâtonniers de, 113 ; la rue Basset, 165 ; la côte au, 24 ; le juge Monrepos, 124 ; la colonne Nelson	136
Morisseau, L'orthographe du nom	121
Morrisson, L'affaire Donald	272
Moulins à vent, Les	3, 73
Navigation entre Québec et le Saguenay	57
Nelson, Autour de la colonne	57
Noyelles, Le marquis de	339
Ottawa, capitale du Canada	94
Panet-Berczy, Le mariage	141
Palais de l'Intendance à Montréal, Le	364
Paradis, Qui était le capitaine	65
Parkman, " héroïc historien "	46
Patoine, Les	127
Péan de Livaudière, La famille	244
Perreault, Louis	106
Perrot, Nicolas	145
Québec, garnison de, 187 ; Barthélemy Martin, 254 ; le marchand Lamotte, 353 ; Irlandais à, 117 ; Gazette de, 123 ; épidémies à, 264, éclairage des rues	90
Querdisien Trewais, M.	177
Questions	27, 32, 124, 125, 169, 224, 284, 307, 353
Redoute de l'Enfant-Jésus	279
Références biographiques	59, 127, 193, 225, 256, 257, 288, 289

	PAGES
Refrain normand	95
Renvoyés en France.....	286
Réponses	31, 57, 243, 288
Resche, Les prêtres.....	170
Reveré, Paul	189
Rivard, Laurent-Edouard	299
Rousseau, Dominique	342
Roy ou Le Roy	286
Saint-Denis de Richelieu	50
Saint-Martin, La	308
Sarault, François	103
Sebille, Le testament de.....	181
Seigneur et service militaire.....	309
Seigneurial, Le régime.....	308
Signe de la Croix, Le.....	31
Sinaï, Frères et sœurs de M ^{gr}	122
Sociétés disparues	316
Tabatières de nos grand'mères.....	10
Tekakwitha, Catherine	222
Tessier, Le "domestique" Rolland.....	274
Vauchestein, La famille.....	14
Vandreuil, The Church of.....	38, 75
Voltigeurs de Salaberry, Les.....	201
Walker, L'artiste	363
